



Qu'est ce que un P.M.C ?

Les P.M.C. sont des bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons.



Que faire des emballages PMC ?

Il faut déposer les emballages PMC, sans reste alimentaire, dans le sac bleu que vous placez sur le trottoir le jour de la collecte à savoir : le mercredi toutes les deux semaines c'est-à-dire le mercredi des semaines impaires pour tous les villages de l'entité.



Vous pouvez également déposer les emballages triés au parc à conteneurs.

Bouteilles et flacons en plastique (vidés et munis ou non de leur bouchon)



AUTORISE

Bouteilles et flacons en plastique

Ayant contenu :

- * Eau-limonade-lait
- * Produits de lessive et adoucissants
- * Agents de blanchiment
- * Produits bain et douche
- * Jus de fruits et de légumes
- * Produits de vaisselle et d'entretien liquide ou en poudre
- * Eau distillée



INTERDIT

- * Pots (yaourt, crème dessert,...
- * Rapiers (margarine, beurre, fromage frais,...
- * Sacs et sachets
- * Films alimentaires
- * Bidons en plastique d'huile de moteur
- * Tous les emballages ménagers marqués de la tête de mort ayant contenu des produits toxiques

Emballages métalliques (vidés)



AUTORISE

- * Canettes
- * Boîtes de conserve
- * Bouchons à visser des bouteilles en verre
- * Couvercles et capsules de bocaux et de bouteilles
- * Boîtes et bidons
- * Plats, rapiers et barquettes en aluminium
- * Bombes aérosols ayant contenu des produits alimentaires ou cosmétiques



INTERDIT

- * Feuilles en aluminium
- * Tous les emballages marqués de la tête de mort ou ayant contenu des produits toxiques

Cartons à boissons (vidés)



AUTORISE

- * Tout emballage laminé de type carton à boisson qui a contenu des produits liquides (jus de fruits, lait, etc.)



INTERDIT

- * Papiers
- * Cartons



Si votre sac bleu contient de déchets interdits, il ne sera pas ramassé par le collecteur qui apposera l'autocollant « mauvais contenu ».



Plus qu'un simple avertissement, cet autocollant se veut une aide au tri à domicile. A l'intérieur, vous trouverez une série de conseils de base pour un tri parfait. Si un autocollant « mauvais contenu » a été apposé sur un de vos sacs bleus, rentrez ce dernier. Détachez le premier volet de cet autocollant, enlevez les déchets et les emballages interdits et représentez ce sac, bien trié, à la prochaine collecte.

Les sacs bleus non collectés devront être rentrés sous peine d'être considérés comme dépôts clandestins.